

Intervention de Monsieur Philippe Citerne
Président du Comité des paiements de la FBF
Conférence de presse du 23 janvier 2008

Je vais développer en quelques mots le dispositif de cette migration, mais auparavant je vais également rappeler le contexte du projet SEPA pour les banques françaises.

Pour répondre aux objectifs stratégiques fixés par le Conseil européen de Lisbonne en 2000, les banques européennes se sont mobilisées autour des autorités européennes : Commission et Banque Centrale, pour la réussite du projet consistant à doter l'espace économique européen de moyens de paiement harmonisés pour faciliter les échanges dans un contexte concurrentiel réaffirmé. C'est l'objet de SEPA, Single Euro Payments Area, c'est-à-dire l'espace unique des paiements en euros.

Pour ce faire les banques ont créé en 2002, l'EPC (Conseil européen des paiements) instance de travail de coordination de toutes les banques européennes. Les banques françaises sont présentes à l'EPC et contribuent largement aux travaux collectifs. Elles ont parallèlement constitué un groupe de concertation en France pour le pilotage de la migration à SEPA, le Comité national SEPA co-présidé par Didier Bruneel au titre de la Banque de France et par moi-même - président du comité des paiements de la FBF.

3 moyens de paiements ont été retenus pour SEPA, il s'agit :

- du virement,
- du prélèvement
- de la carte.

L'objet de notre réunion est de vous informer sur la première étape importante que constitue le démarrage du virement SEPA à compter du 28 janvier prochain dans l'ensemble de la zone SEPA, c'est-à-dire les 27 états membres de l'Union européenne, ainsi que la Norvège, l'Islande, le Liechtenstein et la Suisse.

La migration au virement SEPA :

Didier Bruneel vient de vous présenter les caractéristiques de ce virement et je vais vous préciser le dispositif de préparation et les modalités de cette migration pour la France.

Les banques ont énormément travaillé pour une telle réalisation car il a fallu d'abord qu'elles se mettent d'accord à l'échelle européenne sur la définition du service et des normes à utiliser. Puis elles ont effectué des modifications dans les applications informatiques, dans les fichiers, dans les protocoles d'échange, sans même parler des systèmes de compensation. Le calendrier a été serré, sous la ferme pression des autorités européennes.

Les clients bénéficieront de services enrichis et, pour les sociétés présentes dans plusieurs pays, d'une possible rationalisation de leurs outils avec des économies à la clef.

Les banques françaises sont prêtes pour le démarrage du 28 janvier prochain. Elles seront toutes capables de recevoir des virements et la quasi-totalité d'entre elles sauront aussi en émettre. En Europe, c'est plus de 4000 banques qui seront ainsi joignables par un virement SEPA, et fin 2008 la totalité des banques européennes seront capables de recevoir et émettre ces virements.

Il n'y aura pas de big bang et les clients français choisiront le moment qui leur convient le mieux pour adopter ces nouveaux standards. Les 2 types de virement vont donc coexister un certain temps, le plus court possible dans l'intérêt de tous. En effet l'arrêt du virement actuel interviendra un an après l'atteinte d'une

masse critique d'utilisations du virement SEPA, cette masse critique étant définie par le Comité national SEPA comme représentant 50% des donneurs d'ordre et 75% des opérations. Celle-ci est attendue pour fin 2010. Ensuite l'utilisation du virement actuel, à l'ancien format, doit décroître rapidement pour respecter le calendrier annoncé par les autorités européennes qui veut une harmonisation achevée fin 2011.

Les incertitudes qui entourent la suite du projet SEPA

Je dois cependant vous dire que la suite du projet SEPA présente de nouvelles difficultés liées à des incertitudes qui devront être levées rapidement.

Le 19 décembre 2007, la Commission européenne a rendu sa décision sur les interchanges cartes dans le dossier MasterCard. Les positions qu'elle exprime créent un contexte très incertain pour des accords économiques interbancaires. Ces accords sont nécessaires pour organiser la coopération entre plus de 7000 banques européennes sur des moyens de paiement plus complexes que le virement. L'interchange, puisque c'est le mot employé, est ce mécanisme grâce auquel des milliers de banques, grandes ou petites, banques des commerçants ou banques des particuliers, peuvent se rendre des services entre elles pour s'échanger des opérations de paiement, pour assurer leur garantie, pour développer les réseaux d'acceptation et le nombre de clients équipés, pour effectuer les traitements et résoudre rapidement d'éventuels litiges.

Ainsi là où le monde bancaire attendait clarification et précision des règles de marché, la Commission accroît au dernier moment l'incertitude juridique ce qui est peu propice à des initiatives de marché pour de grands projets industriels sur les cartes européennes ou les prélèvements SEPA.

Conclusion

Mais ceci est un autre débat qui concerne les étapes futures et dont nous reparlerons. Cela ne doit pas gâcher notre plaisir d'aujourd'hui avec la naissance

du virement SEPA. C'est un événement important par le symbole qu'il représente pour l'Europe, par les efforts qu'il a nécessité, par la nouvelle étape de normalisation qu'il a imposée. Si le pari de la CE est gagnant, c'est bien un frein qui est levé pour faciliter les échanges économiques intra européens et renforcer l'unité et l'efficacité de l'ensemble du marché européen. Les banques françaises sont heureuses de vous annoncer qu'elles sont prêtes.